

Saint-Prime, le 18 décembre 2017

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 18 décembre 2017.

Étaient présents à cette séance, Mesdames les conseillères Marie-Noëlle Bhérier, Brigitte Gagné et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron et Luc A. Bonneau, formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

#### **2017-269 Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **2017-270 Adoption des prévisions budgétaires 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2018 s'élevant à 4 878 500\$ soient adoptées par le conseil municipal.

#### **2017-271 Taux de la taxe foncière 2018 (taux variés)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2002-19, adopté à la séance ordinaire ajournée du 16 décembre 2002, et ses amendements, autorise l'imposition de la taxe foncière générale par résolution (989 C.M.).

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues s'établissent comme suit :

#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Administration générale	850 000\$
Sécurité publique	376 600\$
Transport	753 200\$
Hygiène du milieu	585 600\$
Santé et bien-être	16 600\$
Aménagement, urbanisme et développement	439 500\$
Loisirs et culture	675 300\$
Frais de financement	<u>230 000\$</u>
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>3 926 800\$</b>

#### **CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES**

Remboursement de la dette à long terme	871 100\$
Affectations des activités d'investissement	3 900\$

Surplus accumulé affecté	(0\$)
Réserves financières et fonds réservés	76 700\$
<b>Total conciliation à des fins budgétaires :</b>	<b>951 700\$</b>

**TOTAL DES DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES :** **4 878 500\$**

CONSIDÉRANT QUE les **revenus non fonciers** prévus s'élèvent à **1 939 350\$**.

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'**évaluation imposable** est de **231 770 800\$** et se répartit selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	175 144 823\$
➤ Agricole	29 102 200\$
➤ Immeubles 6 logements et +	2 904 647\$
➤ Immeubles non résidentiels	15 055 230\$
➤ Immeubles industriels	9 563 900\$

CONSIDÉRANT QUE la **différence entre les revenus et les dépenses** représente un montant de **2 939 150\$** et que par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale, pour un montant total de **2 939 150\$**, selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,17\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Agricole	1,02\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,26\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,21\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,34\$ par cent dollars d'évaluation imposable

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU QU'une **taxe foncière** soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité **pour l'année 2018** selon les taux et les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,17\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Agricole	1,02\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,26\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,21\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,34\$ par cent dollars d'évaluation imposable

**Taux de la taxe spéciale 2018 pour les bénéficiaires du réseau d'aqueduc rang-3 sud**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérer ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2018 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du rang-3 sud, soit fixé par ce conseil à 210\$ par unité.

**2017-273**      **Taux de la taxe spéciale 2018 pour les bénéficiaires du réseau d'aqueduc Domaine L'Île-des-Saules**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2018 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du Domaine L'Île-des-Saules, soit fixé par ce conseil à 518\$ par unité.

**2017-274**      **Taux de la taxe 2018 sur les matières résiduelles**

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du règlement numéro 2010-02 adopté à la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil de la municipalité de Saint-Prime décrète que la taxe sur les matières résiduelles est imposée par résolution, à compter de l'exercice financier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marie-Noëlle Bhérier ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL QUE la taxe sur les matières résiduelles, pour l'année 2018, soit fixée comme suit :

- 210\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation;
- 105\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation saisonnière;
- 439\$ par usager pour les ICI (institutions, commerces et industries);
- 288\$ par usager pour les ICI fermes;
- Un supplément de 61.50\$ par résidence permanente visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques;
- Un supplément de 30.75\$ par résidence saisonnière visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques.

**2017-A-10**      **Règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2002-19 prévoyant l'imposition d'une taxe foncière par règlement, et son amendement – Présentation du projet de règlement et avis de motion**

Monsieur le conseiller Adrien Perron donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2002-19 prévoyant l'imposition de la taxe foncière par résolution, et son amendement, dans le but de :

- 1) Inclure la catégorie d'immeubles suivante : Agricole

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2017-A-11**      **Règlement ayant pour objet de modifier et remplacer le règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements – Présentation du projet de règlement et avis de motion**

Madame la conseillère Jacynthe Perron donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement ayant pour objet de modifier et remplacer le

règlement No 2008-01 relatif aux Tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements, dans le but de :

- 1) Ajuster la tarification de la fromagerie avec les prévisions budgétaires 2018;
- 2) Ajuster les unités de base pour certaines catégories d'immeubles;
- 3) Ajuster le montant de la compensation applicable au traitement des eaux usées;
- 4) Le coût du loyer des compteurs d'eau;
- 5) Et toute autre modification mineure, s'il y a lieu.

Le dit remplacement ayant valeur de refonte.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2017-275**

**Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Saint-Prime pour les exercices financiers 2018-2019-2020 soit adopté par ce conseil.

Ce programme triennal est divisé en phases annuelles, et prévoit pour chacune des années les dépenses suivantes :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2018	6 015 900\$
2019	1 555 000\$
2020	1 620 000\$
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>9 190 900\$</u></b>

Ce programme triennal prévoit **25 projets** précis, tels que détaillés ci-dessous :

<b>Emprunts à long terme (règlements)</b>	<b>Année</b>	<b>Montant</b>	
<b>2018</b>			
1) Travaux découlant de l'adoption du Plan d'intervention municipal (TECQ)	2018	850 000\$	
2) Déphosphatation des bassins d'épuration (si subvention, prévue à 85%);	2018	2 145 000\$	
3) Installation de compteurs d'eau	2018	95 000\$	
4) Construction d'un toit sur la patinoire et centre de DEK Hockey (si subvention, prévue à 50%)	2018	2 400 000\$	
5) Construction de la rue Lavoie (Revêtement de surface et bordures);	2018	25 000\$	
6) Prolongement rue des Cornouillers (125 m);	2018	280 000\$	
7) Parc de quartier – Quartier Vert-Eau;	2018	<u>25 000\$</u>	<b>5 820 000\$</b>

**Note : Subventions totales estimées à 3 872 000\$**

<b>2019</b>			
8)	Construction de la rue des Hirondelles (Revêtement de surface)	2019	140 000\$
9)	Relocalisation de la bibliothèque municipale (si subvention);	2019	760 000\$
10)	Parc de jeux d'eau – Secteur loisirs	2019	140 000\$
11)	Prolongement de la rue des Cerisiers (140 m)	2019	315 000\$
12)	Prolongement de la rue Lavoie – Phase II;	2019	<u>200 000\$</u>
<b>Note : Subventions totales estimées à 380 000\$</b>			<b>1 555 000\$</b>

<b>2020</b>			
13)	Réfection de la route Marcel-Auclair – phase 2 (3,2 km) (si subvention, prévue à 50%)	2020	1 500 000\$
14)	Structures de jeux d'eau – Secteur plage (si subvention)	2020	20 000\$
15)	Resurfacement du Rang 6 (si subvention)	2020	670 000\$
16)	Ventilation Centre communautaire	2020	<u>100 000\$</u>
<b>Note : Subventions totales estimées à 1 085 000\$</b>			<b>2 290 000\$</b>

<b>TOTAL EMPRUNT À LONG TERME</b>	<b>9 665 000\$</b>
-----------------------------------	--------------------

<b>Fonds de roulement</b>			
17)	Circuit de mise en forme intergénérationnel (si subvention à 80%);	2018	123 500\$
18)	Chaises et tables pour bâtiments	2018	5 000\$
19)	Épandeur à calcium;	2018	7 000\$
20)	Acquisition du réseau d'aqueduc – Projet DÉCA Excavation	2018	25 000\$
21)	Toiture chalet Prim'Eau	2018	16 000\$
22)	Clôture Parc Grenier (400 m)	2018	11 000\$
23)	Implantation d'un « conseil sans papiers »	2018	4 500\$
<b>TOTAL FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>192 000\$</b>

<b>Fonds d'administration</b>			
24)	Débrillateur pour centre communautaire;	2018	2 700\$
25)	Postes de travail (ordinateur).	2018	<u>1 200\$</u>
<b>TOTAL FONDS D'ADMINISTRATION</b>			<b>3 900\$</b>

<b>TOTAL DES PROJETS</b>	<b>9 860 900\$</b>
--------------------------	--------------------

2017-276

**Levée de l'assemblée**

À 20h16, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée.

---

**Lucien Boivin, maire  
Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard, directeur général  
et secrétaire-trésorier**

=====